

GROUPE DE TRAVAIL DE JUILLET 2014
DIAGNOSTIC DU RESEAU DE LA DGFiP

FICHE N° 5
LA SITUATION BUDGETAIRE ET IMMOBILIERE

1. La situation budgétaire

Le degré de soutenabilité budgétaire est très faible :

Directions par catégorie	Besoin de marges de manœuvre pour finir l'exercice
Catégorie 1 (hors 92 et 95)	18
Catégorie 2	25
Catégorie 3	24
Catégorie 4	26
TOTAL	93

Les dotations globales de fonctionnement (DGF) sont en diminution constante depuis plusieurs années. Les difficultés sont particulièrement marquées lorsque la multiplication des petites structures sur le territoire départemental nécessite l'engagement de frais fixes non mutualisables.

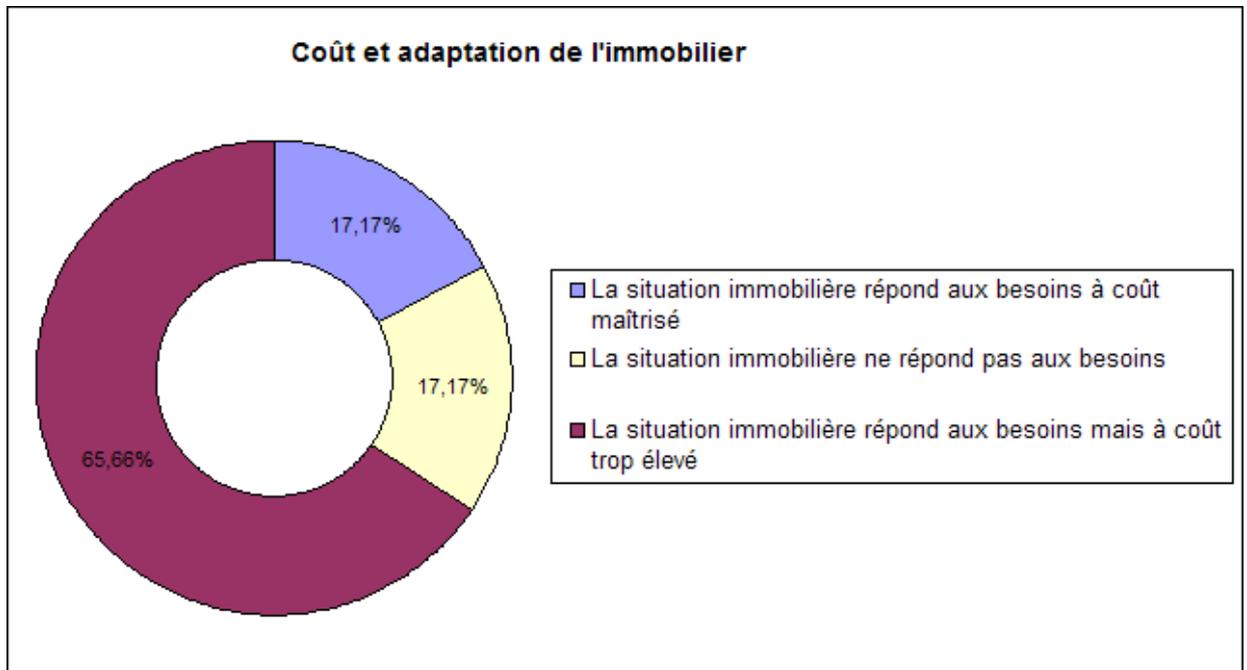
Les pistes d'économies et les marges de progrès identifiées se tarissent. Les principales mesures de rationalisation des dépenses de fonctionnement ont été mises en œuvre : affranchissement, gestion des fournitures, analyse de gestion, etc.

Cependant, la multiplicité des sites du réseau DGFiP pèse lourdement sur le budget de fonctionnement : loyers, fluides, entretien des locaux, contrats téléphone, télésurveillance, transport de fonds ou encore navettes courrier interne.

Le poids budgétaire d'une petite structure est important en proportion, rapporté au nombre d'agents, même si le loyer est relativement faible. De plus, les distances entre ces postes et la direction (facteur géographique) ont un effet sur le coût des frais de déplacement de l'équipe de renfort, qui est généralement fortement mobilisée dans ce type de structure.

2. Situation immobilière du réseau :

La situation immobilière du réseau est un point faible pour 70% des directeurs.



Le réseau de la DGFIP est implanté sur près de 3000 sites :

Le parc immobilier est important mais de qualité inégale : coexistence de bâtiments récents ou rénovés et de locaux détériorés (des points noirs immobiliers ont été identifiés dans plus des $\frac{3}{4}$ des départements).

Le parc locatif est majoritaire dans les implantations des petits postes comptables (Trésoreries Mixtes). Un certain nombre de ces bâtiments est vétuste.

Dans les villes moyennes et grandes, les structures sont souvent implantées en cité administrative, fonctionnelle et spacieuse, mais qui peuvent être énergivores (construction des années 1970). Par contre, ce type de bâtiments domaniaux peuvent accueillir davantage de services, et permettre ainsi de réduire les charges locatives (96% des départements considèrent qu'il existe des marges en terme de densification).